

Estimation des frais

Conformément au prescrit de l'article 100 du décret du 24 juillet 1997, vous trouverez ci-après l'estimation du montant des frais réclamés par notre école. Il s'agit d'une estimation (+/- le montant à prévoir pour chaque enfant) et pas d'une liste complète et détaillée. Dans le courant du mois de septembre, vous recevrez un décompte + précis des activités obligatoires qui ne concernent que la classe de votre enfant.

En cas de difficultés financières, des solutions peuvent être trouvées (échelonnement des paiements).

La direction est à votre écoute par téléphone ou sur rendez-vous dans la plus grande discrétion.

Frais scolaires obligatoires			
Sorties scolaires et animations en école	Montant maximum réclamé au coût réel	Annuel maternel	45 €
Sorties scolaires	Montant approximatif réclamé au coût réel	Annuel primaire	80 €
Animations en école	Montant approximatif réclamé au coût réel	Annuel primaire	30 €
Classes de dépaysement	Montant approximatif réclamé au coût réel	De P3 à P6 selon les projets développés. Donc, pas systématique	Max 160 €
Frais scolaires facultatifs (donc non obligatoires)			
Abonnement à une revue ou à un journal	Montant maximum réclamé au coût réel	En primaire	40 €
Achat d'un livre	À exploiter en classe	En primaire	+/- 10 €
Hors mission de l'enseignement : Tarif des services			
Potage		Par jour	0,50 €
Boissons en maternel		Par jour	0,30 €
Repas complet		Par jour	3 €
Garderie	Attention pas de service le mercredi après 13h00	Par 1/2 heure De 7h00 à 7h30 et de 16h00 à 17h30	1 €
Collation (Fruits, crêpe, glace...) selon jour et saison		P3 à P6	0,50 à 1 € par collation

